**ABEILLE IMMOBILIER**
**Société à Responsabilité Limitée au capital de 62.500 F**
**Siège Social : 17, Rue Cambacérès - 75008 PARIS**
**RCS PARIS B 413 437 153**

9AB11646

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
26 JAN 1999
5099

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

Le 30 Décembre

à 9 heures,

Les associés de la Société ABEILLE IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 62.500 F, divisé en 2.500 parts de 25 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

| | |
|---|---|
| - **La Société CDS INVEST**, représentée par Monsieur Edouard SALAS, propriétaire de | 875 parts |
| - **Monsieur Jean-Claude MONCHAUX**, propriétaire de | 850 parts |
| - **Madame Edwige MONCHAUX**, propriétaire de | 10 parts |
| - **Madame Aurore MONCHAUX**, propriétaire de | 10 parts |
| - **Monsieur Jean-Christophe MONCHAUX**, propriétaire de | 5 parts |
| - **La Société G.I.O.**, Représentée par Monsieur Edouard SALAS, propriétaire de | 750 parts |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edouard SALAS, représentant les Sociétés CDS INVEST et G.I.O., associées présentes qui possèdent le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Jérôme BALAGNY, gérant de la Société, assiste à la présente assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

*- Lecture du rapport de la gérance,*
*- Démission du gérant,*
*- Nomination d'un nouveau gérant ; pouvoirs à la gérance,*
*- Rémunération de la gérance,*
*- Questions diverses.*

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

*- le rapport de la gérance,*
*- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.*

Monsieur le Président indique aux associés que Monsieur Jérôme BALAGNY lui a fait part de sa décision de démissionner des fonctions de gérant de la Société à compter du 1er janvier 1999. Monsieur le Président demande en conséquence aux associés de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Jérôme BALAGNY de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 1er janvier 1999 et le remercie pour les services rendus à la Société.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme **à compter du 1er janvier 1999**, en qualité de gérant associé **Madame Edwige MONCHAUX, demeurant 20, Allée de la Pierre à GERMINY L'EVEQUE (77)**, pour une durée indéterminée.

Madame Edwige MONCHAUX est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Madame Edwige MONCHAUX a, conformément à l'article 11 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment, pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

Madame Edwige MONCHAUX entre en séance, déclare qu'elle accepte les fonctions de gérant et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que le gérant ne percevra aucune rémunération mais il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant pour acceptation de ses fonctions et les associés présents.

Pour copie conforme
Le gérant